

Mise en œuvre du droit au logement opposable

11 avril 2018

Point sur les chiffres de l'année 2017

Ilham ABOULATHAR
DGALN/DHUP/PH1

www.cohesion-territoires.gouv.fr

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages



0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

- ◆ *Dépôts*
- ◆ *Décisions*
- ◆ *Relogement*

2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

Notice méthodologique



Sources

Les données présentées dans ce document sont issues :

- d'InfoDALo (chiffres arrêtés au 22 mars 2018),
- d'une enquête manuelle pour les données 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 des Bouches-du-Rhône
- des statistiques du Conseil d'Etat (chiffres des 12 derniers mois arrêtés au 31/12/2017) pour les REP, les recours spécifiques DALO et les contentieux indemnitaires



Limites à prendre en compte

- Du fait de la non utilisation passée de l'application Comdalo dans les Bouches-du-Rhône, les données de ce département ne sont pas disponibles pour certains indicateurs. La précision est faite sur chaque indicateur.
- Les données relatives au logement sont des données minimales, connues au 22 mars 2018. Depuis décembre 2012, Comdalo est interfacé avec le SNE mais il peut y avoir des retards de saisie des attributions dans le SNE par les bailleurs et/ou des relogements dans Comdalo par les secrétariats des commissions.
- La priorité donnée aux relogements et l'absence de SI fiable sur l'hébergement conduisent à un renseignement des accueils en hébergement moins fiable à ce jour et encore en évolution.

Notice méthodologique

Classification des départements (1/2)

3 profils de secrétariats de commission de médiation ont été définis et sont repris dans cette présentation :

- les départements dits à « forte activité », pour lesquels plus de 1000 recours sont reçus par an,
- les départements dits à « activité soutenue », pour lesquels de 120 à 999 recours sont reçus par an,
- les départements dits à « activité modérée », pour lesquels moins de 120 recours sont reçus par an.

Notice méthodologique

Classification des départements (2/2)

Pour cette présentation, le classement a été établi sur la base des chiffres constatés en 2017 (données du 22 mars 2018).

Sont à forte activité 18 départements : les Alpes-Maritimes, les Bouches du Rhône, la Haute Garonne, la Haute Savoie, la Gironde, l'Hérault, la Loire-Atlantique, le Nord, le Rhône, le Var et les 8 départements de l'Île-de-France.

On compte par ailleurs 32 départements à activité soutenue (contre 29 en 2016) et 50 départements à activité modérée (contre 53 en 2016).

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

◆ *Dépôts*

◆ *Décisions*

◆ *Relogement*

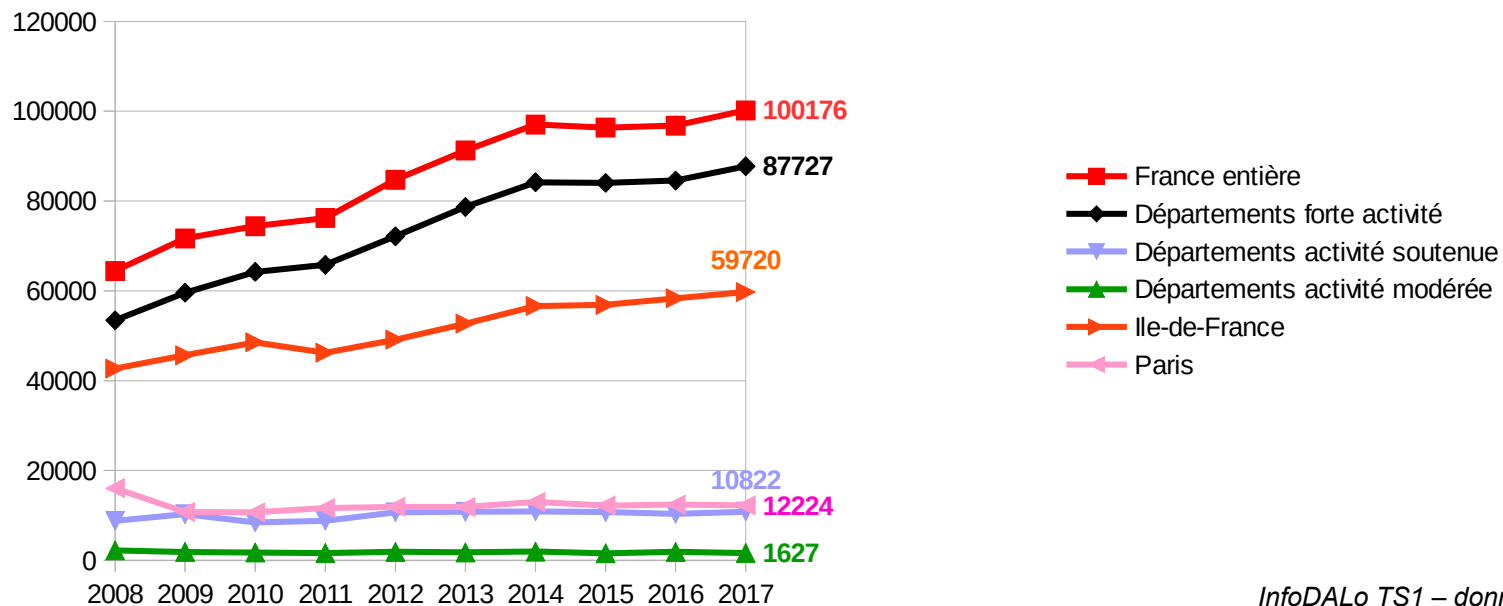
2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

Ministère de la Cohésion des territoires

Le nombre de recours déposés (L+H) France entière en 2017 augmente par rapport à 2016 (+3,5%)

Evolution du nombre de recours (L+H) déposés chaque année



InfoDALo TS1 – données du 22/03/2018 + statistiques manuelles des Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

- En 2017, 100 176 recours ont été déposés, dont 87,6% dans les départements à forte activité.
- Le nombre moyen de recours par mois en 2017 est de 8 348 recours.
- Depuis le 1^{er} janvier 2008, le nombre total de recours déposés est de 853 067, soit une moyenne mensuelle de 7 899.

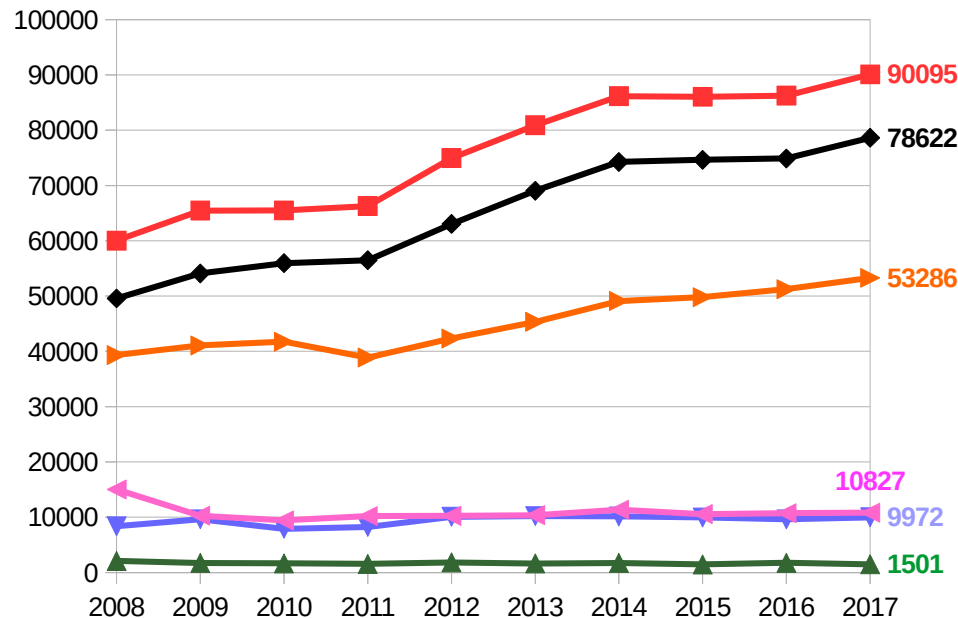


MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Ministère de la Cohésion des territoires

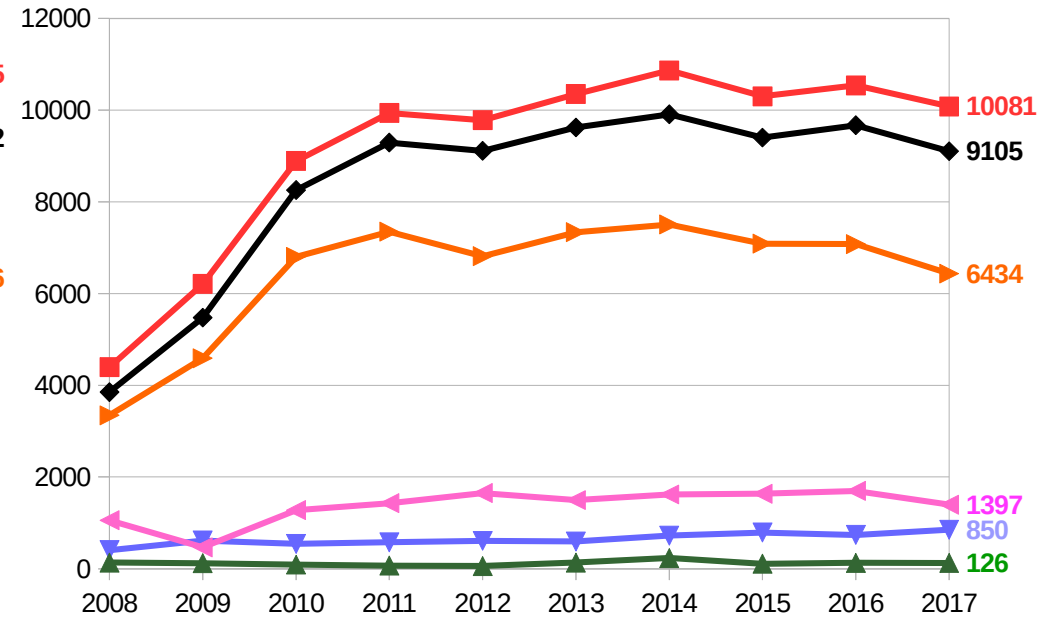
Le nombre de recours L déposés en 2017 augmente de 4,4 % par rapport à 2016, le nombre de recours H déposés diminue de 4,4%

Evolution du nombre de recours L déposés



- France entière
- ◆ Départements forte activité
- ▼ Départements activité soutenue
- ▲ Départements activité modérée
- ▶ Ile-de-France
- ◆ Paris

Evolution du nombre de recours H déposés



InfoDALo TS1 – données du 22/03/2018 + statistiques manuelles des Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

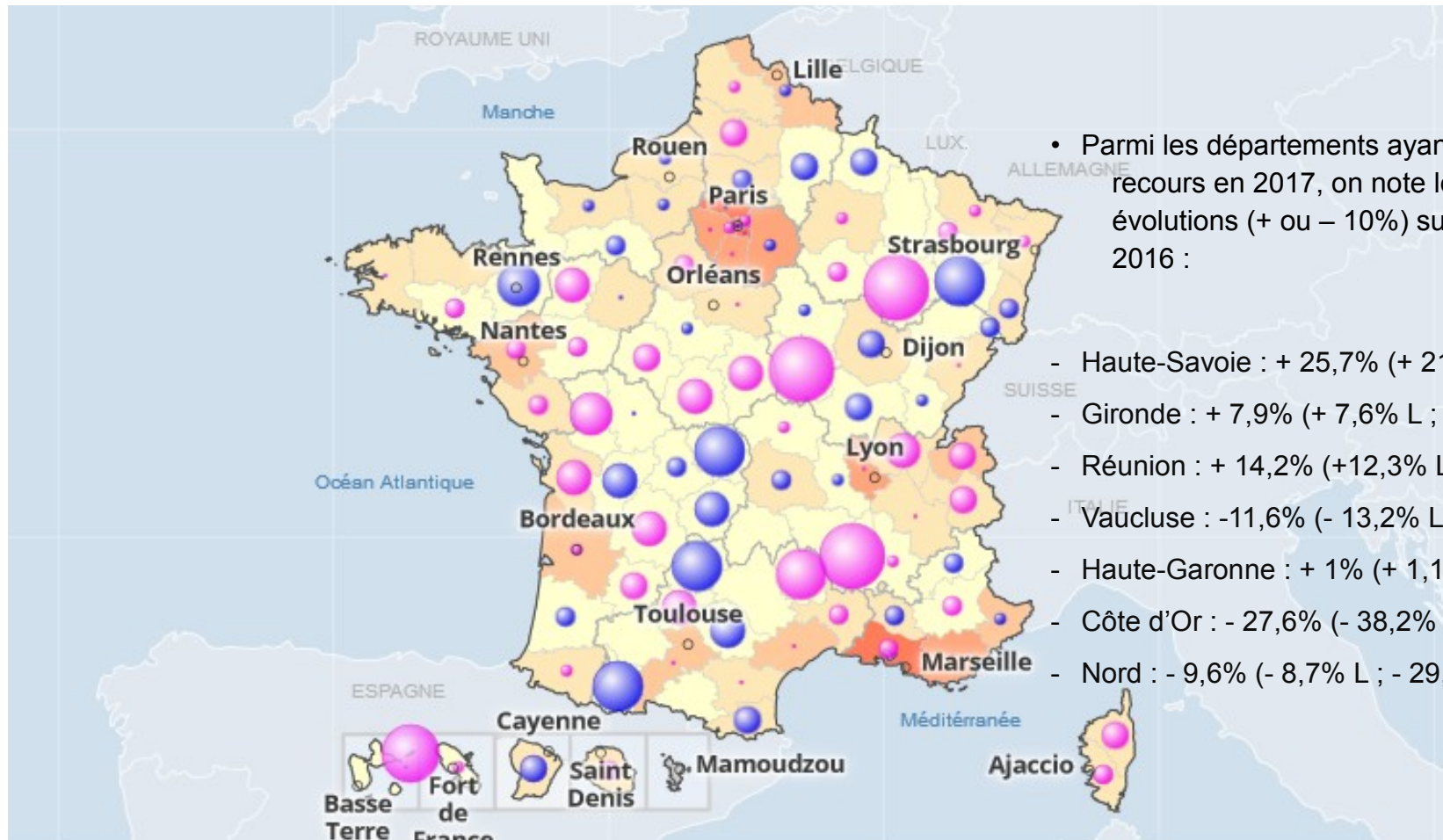


MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

- Les nombres moyens de recours mensuels en 2017 sont de 7 508 recours L et 840 recours H

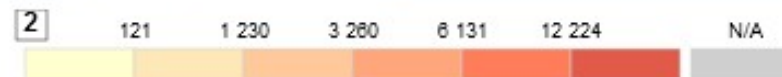
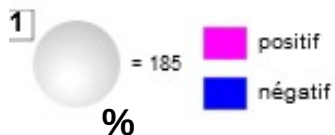
Ministère de la Cohésion des territoires

Nombre de recours L+H déposés en 2017 et évolution (%) par rapport à 2016



• Parmi les départements ayant reçu plus de 400 recours en 2017, on note les principales évolutions (+ ou - 10%) suivantes par rapport à 2016 :

- Haute-Savoie : + 25,7% (+ 21,1% L ; + 15,3% H)
- Gironde : + 7,9% (+ 7,6% L ; +3% H)
- Réunion : + 14,2% (+12,3% L ; 0% H)
- Vaucluse : -11,6% (- 13,2% L ; 0% H)
- Haute-Garonne : + 1% (+ 1,1% L ; +0,6% H)
- Côte d'Or : - 27,6% (- 38,2% L ; 0% H)
- Nord : - 9,6% (- 8,7% L ; - 29,1% H)



© Géoclip 2016 - IGN GeoFile

InfoDALo TS1 – données du 22/03/2018

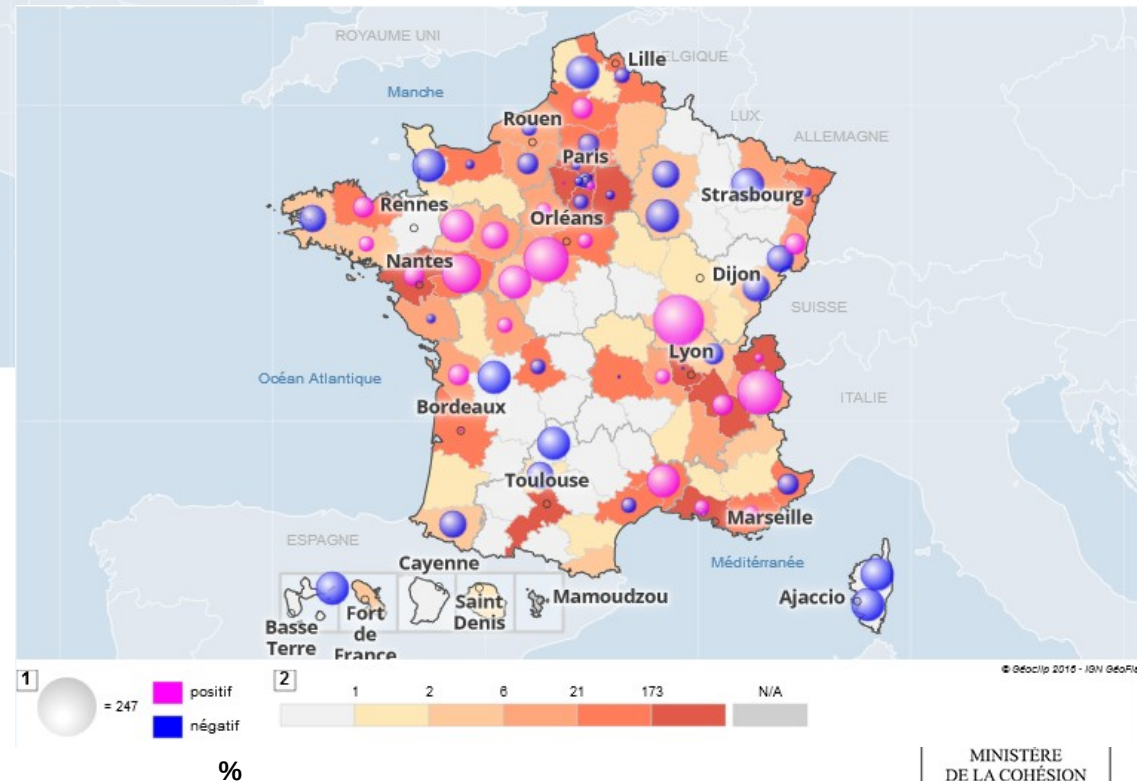
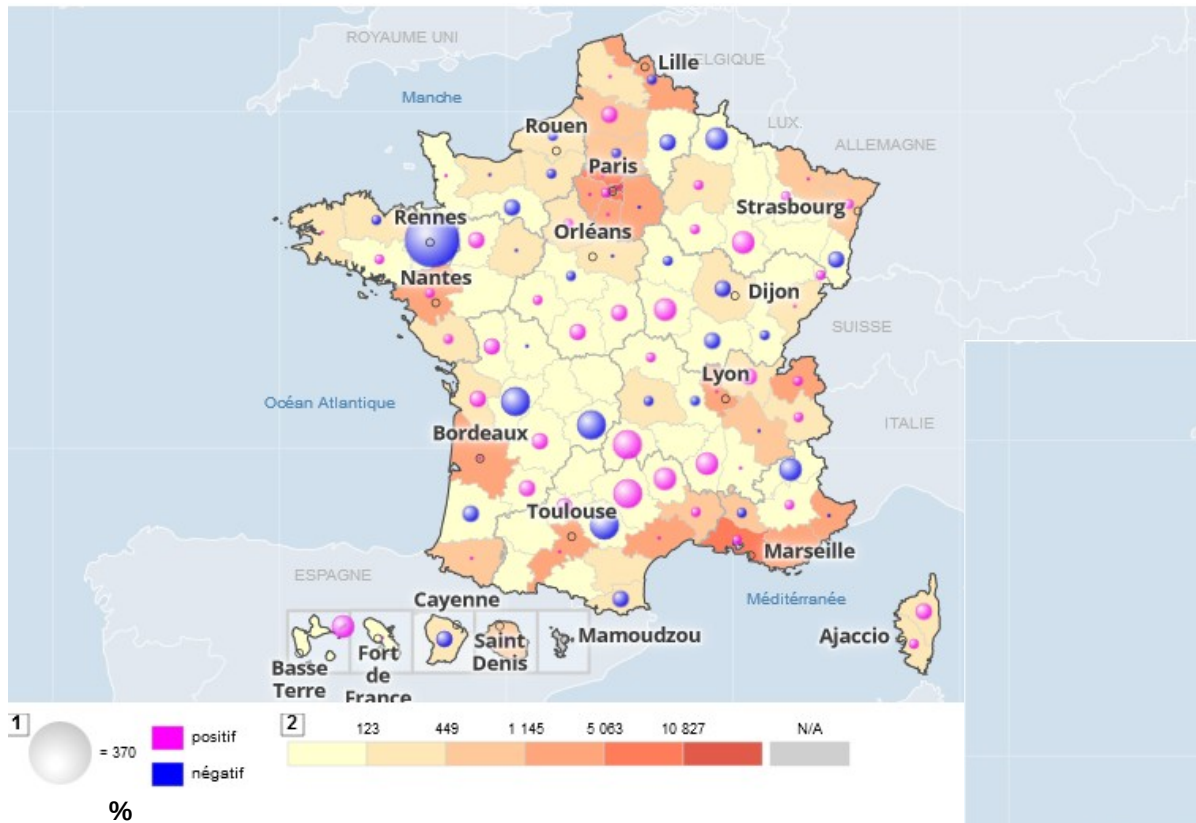


MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Ministère de la Cohésion des territoires

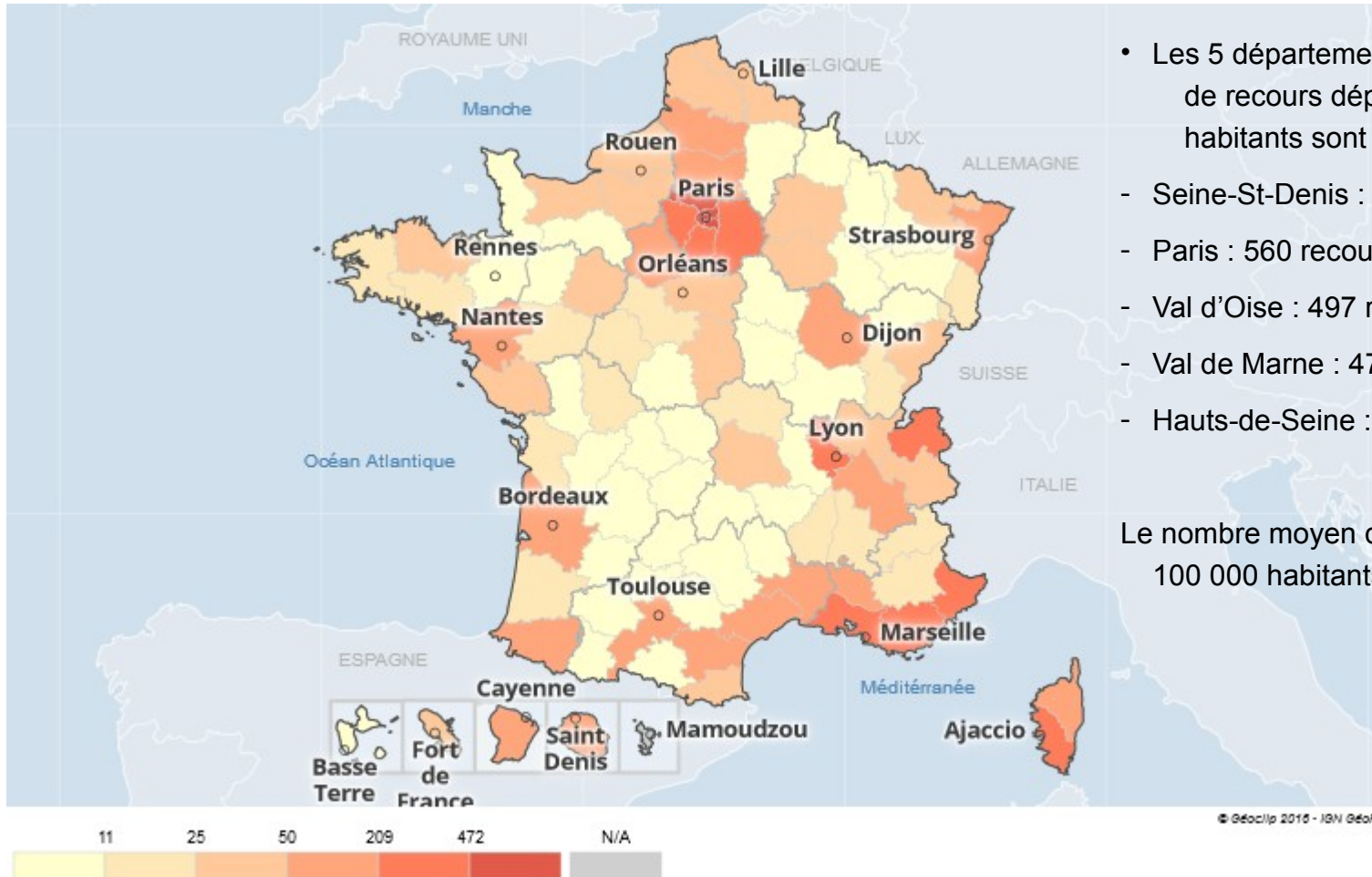
Nombre de recours L déposés en 2017 et évolution (%) par rapport à 2016

Nombre de recours H déposés en 2017 et évolution (%) par rapport à 2016



Ministère de la Cohésion des territoires

Nombre de recours (L+H) pour 100 000 habitants en 2017



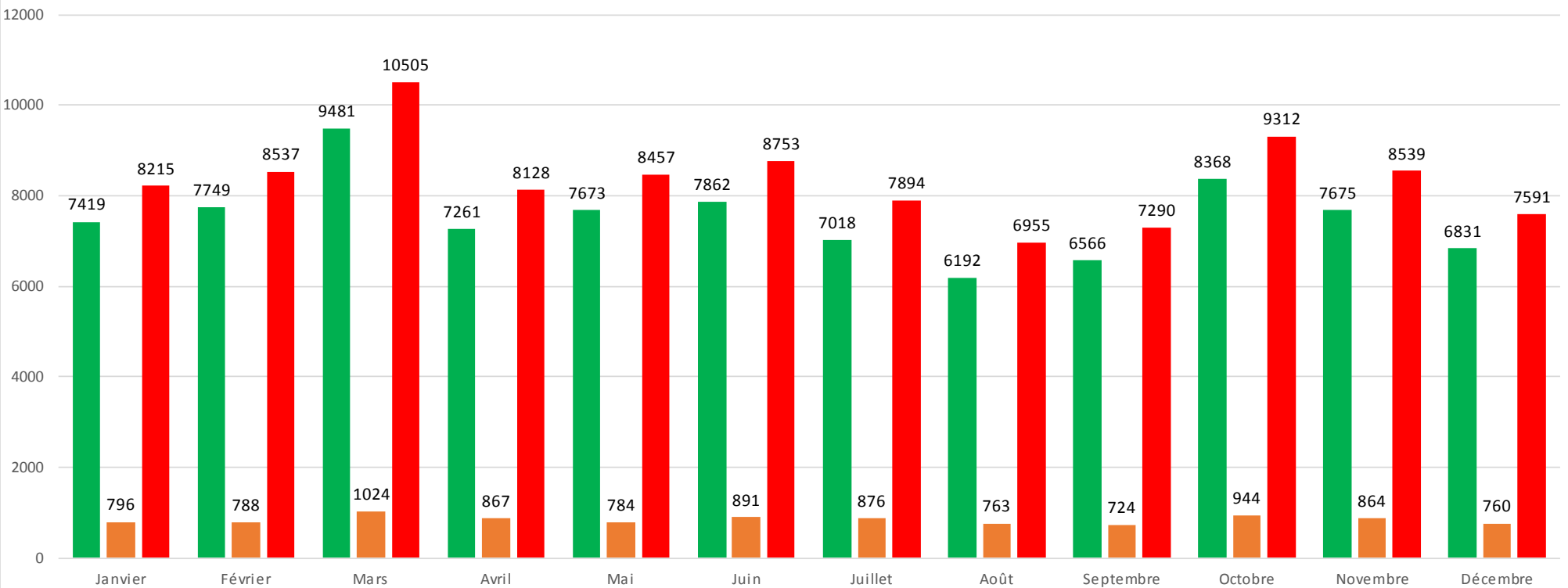
- Les 5 départements regroupant le plus grand nombre de recours déposés en 2017 pour 100 000 habitants sont :
 - Seine-St-Denis : 809 recours pour 100 000 habitants
 - Paris : 560 recours pour 100 000 habitants
 - Val d'Oise : 497 recours pour 100 000 habitants
 - Val de Marne : 472 recours pour 100 000 habitants
 - Hauts-de-Seine : 489 recours pour 100 000 habitants

Le nombre moyen de recours déposés en 2017 pour 100 000 habitants est de 150.

InfoDALo TS1 – données du 22/03/2018
INSEE, Recensement de la population 2018

Nombre de recours (L+H) déposés chaque mois en 2017

■ Nombre de recours reçus Logement ■ Nombre de recours reçus Hébergement ■ Nombre de recours reçus Total

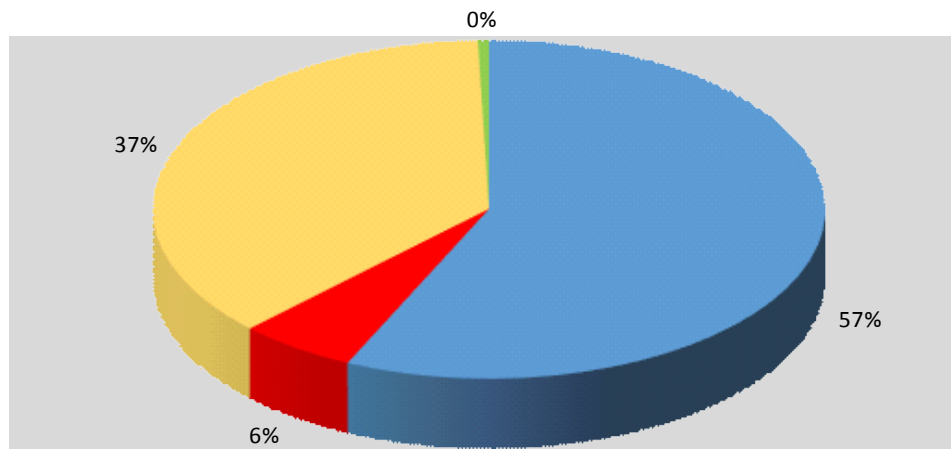


InfoDALo TP1 – données du 22/03/2018

- En 2017, comme les années précédentes, le mois de Mars est le mois où le nombre de recours déposés a été le plus élevé (10 505 recours L+H, 9 481 recours L et 1 024 recours H). Viennent ensuite les mois d'octobre et de juin.

Profil des requérants en 2017 (1/2)

Recours L



■ Français(e) ■ Communauté européenne ■ Autre ■ Non Renseigné

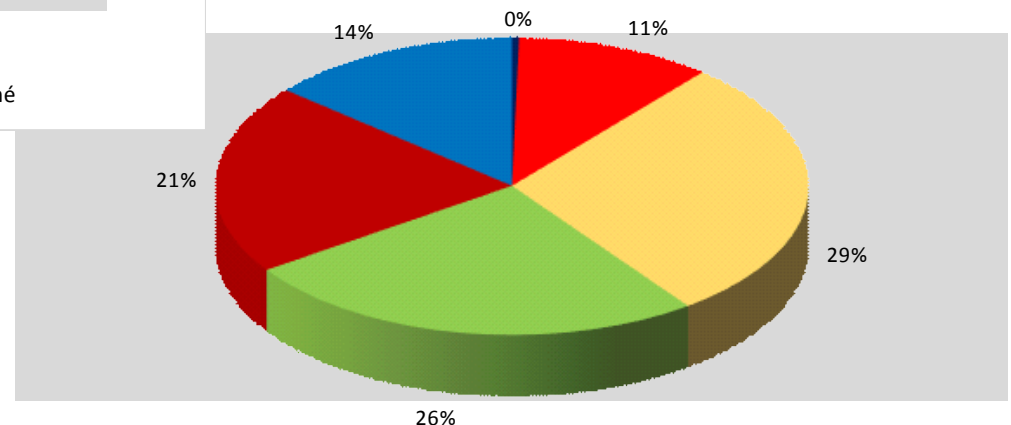
InfoDALo TS4 – données du 15/02/2018

- Revenus : La répartition de l'année 2016 était différente de celle de 2017 avec moins de « Non renseigné » : 1% à 0€, 12% entre 0€ et 0,5 SMIC, 31% entre 0,5 et 1 SMIC, 27% entre 1 et 1,5 SMIC, 21% sup à 1,5 SMIC, 9% Non renseigné)

- Nationalité : La répartition de l'année 2016 était comparable à celle de 2017 avec : 57% de nationalité française, 6% Communauté européenne, 36% Autres, 1% de Non renseigné

InfoDALo TS4 – données du 15/02/2018

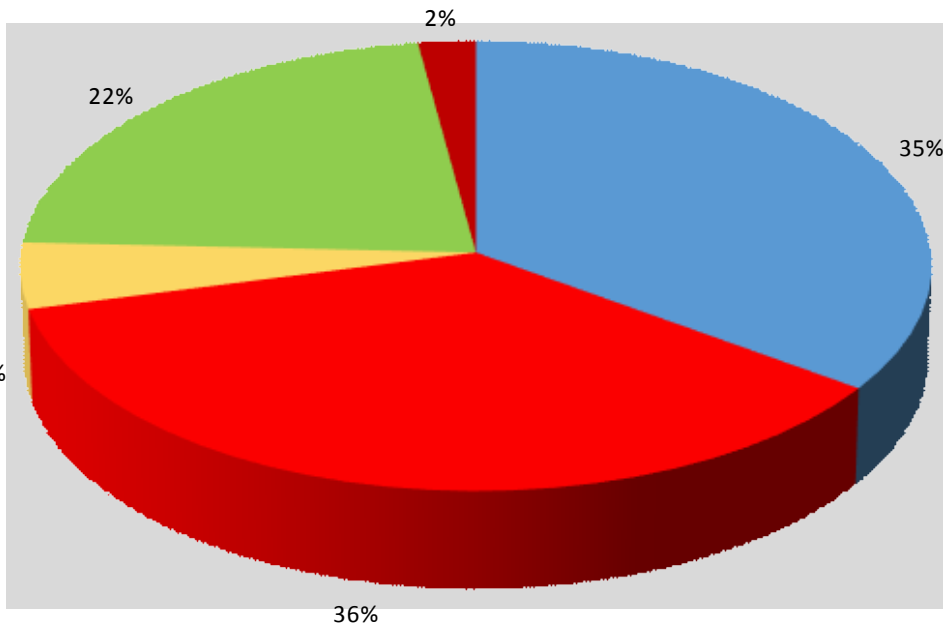
Recours L



■ 0 ■ 1 euro à 0,5 SMIC net annuel ■ 0,5 à 1 SMIC net annuel
 ■ 1 à 1,5 SMIC net annuel ■ > 1,5 SMIC net annuel ■ Non Renseigné

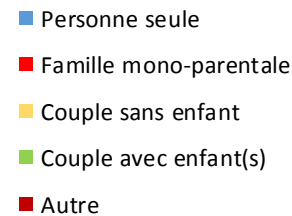
Profil des requérants en 2017 (2/2)

Recours L



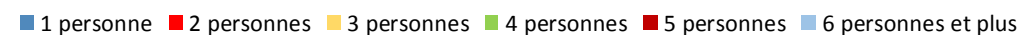
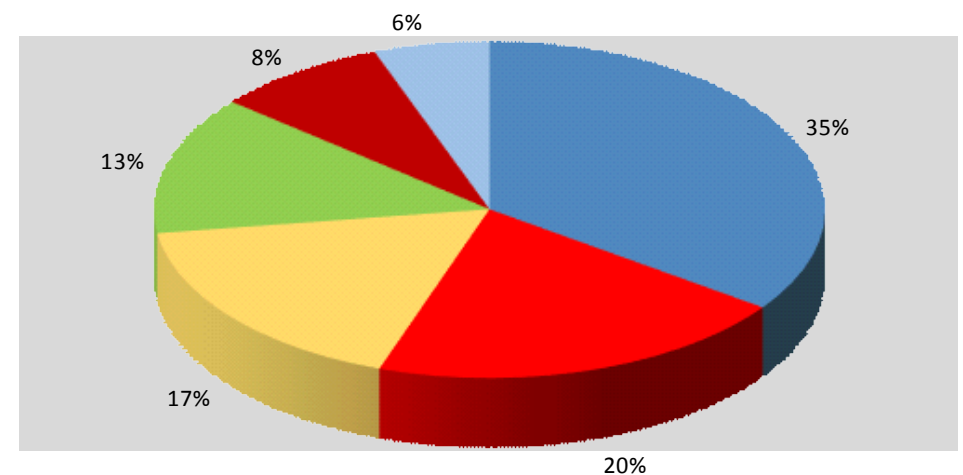
InfoDALo TS4 – données du 15/02/2018

- Situation familiale : La répartition de l'année 2016 était comparable à celle de 2017 avec : 34% de personnes seules, 37% de familles monoparentales, 5% de couples sans enfant, 22% de couples avec enfant(s) et 2% d'autres



InfoDALo TS4 – données du 15/02/2018

Recours L+H



- Nombre de personnes du ménage : La répartition de l'année 2016 était comparable à celle de 2017 avec : 34% 1 personne, 21% 2 personnes, 18% 3 personnes, 14% 4 personnes, 8% 5 personnes, 6% 6 personnes et plus

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

◆ *Dépôts*

◆ ***Décisions***

◆ *Relogement*

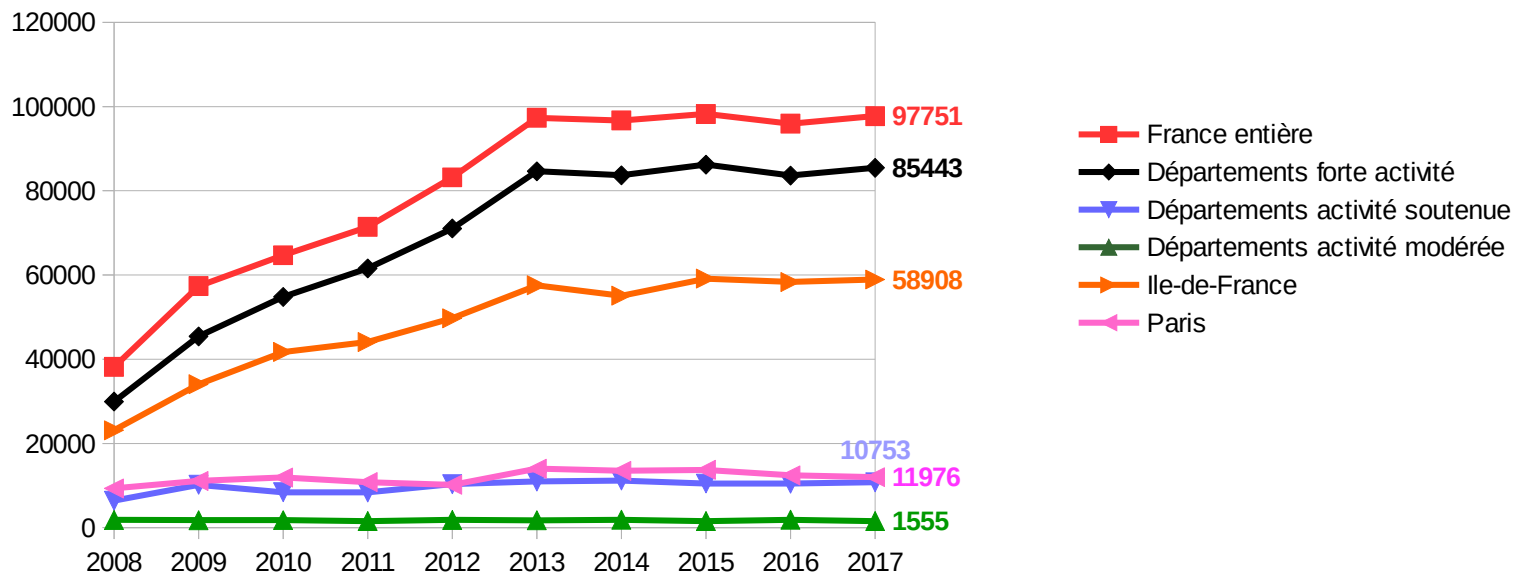
2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

Ministère de la Cohésion des territoires

Le nombre de décisions prises (L+H) France entière en 2017 augmente de 1,9% par rapport à 2016

Evolution du nombre de décisions prises (L+H)

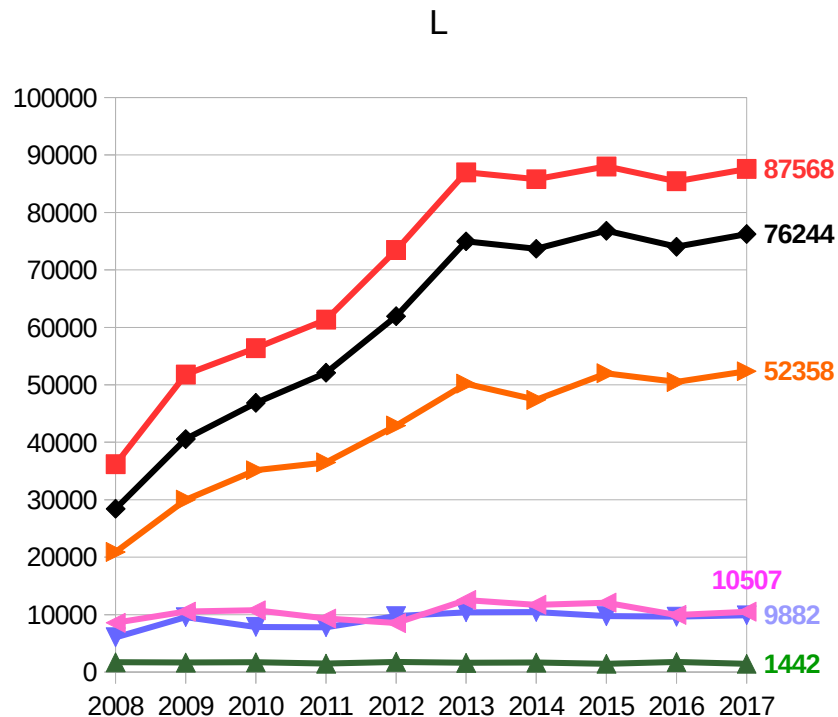


InfoDALo TS1 – données du 22/03/2018 + statistiques manuelles des Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

- Le nombre moyen de décisions prises chaque mois en 2017 est de 8 146 décisions, contre 7 995 en 2016

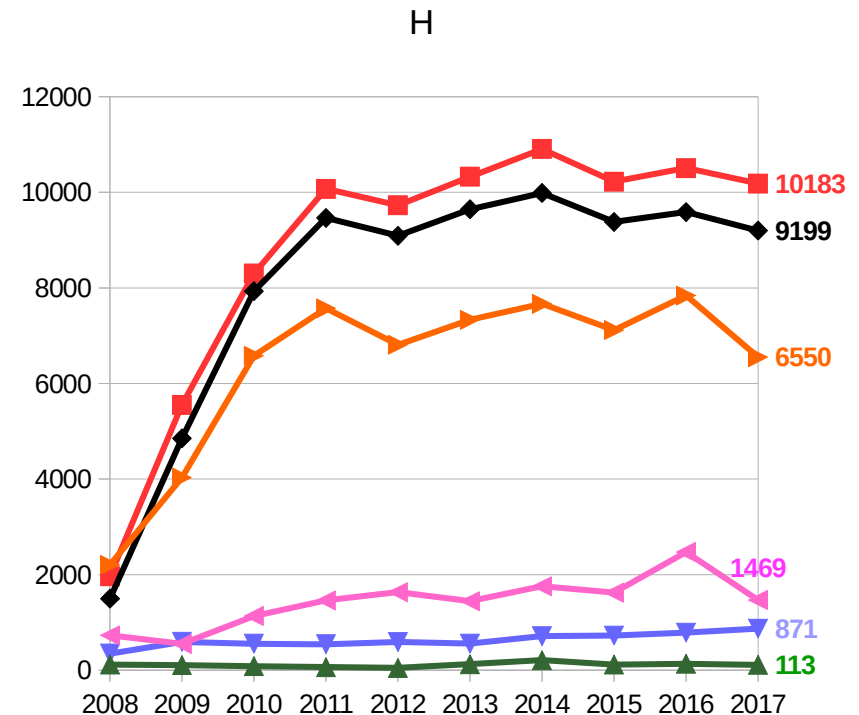
Ministère de la Cohésion des territoires

Evolution du nombre de décisions prises (L) +3,3% entre 2016 et 2017



- France entière
- ◆ Départements forte activité
- ▼ Départements activité soutenue
- ▲ Départements activité modérée
- ▶ Ile-de-France
- ◀ Paris

Evolution du nombre de décisions prises (H) -2,8 % entre 2016 et 2017



InfoDALo TS1 – données du 22/03/2018 +
statistiques manuelles des Bouches-du-Rhône
pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

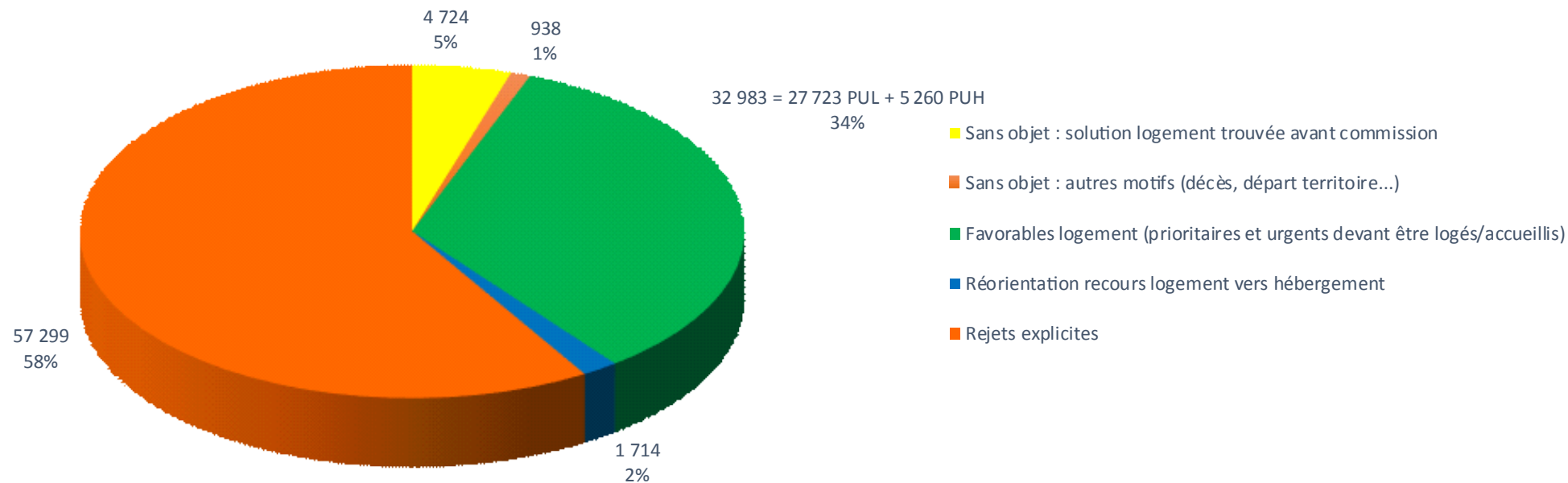


MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

- Les nombres moyens de décisions prises chaque mois en 2017 sont de 7 297 décisions L et 849 décisions H

Ministère de la Cohésion des territoires

Répartition des différents types de décisions (L+H) prises en 2017



InfoDALo TS1 – données du 22/03/2018

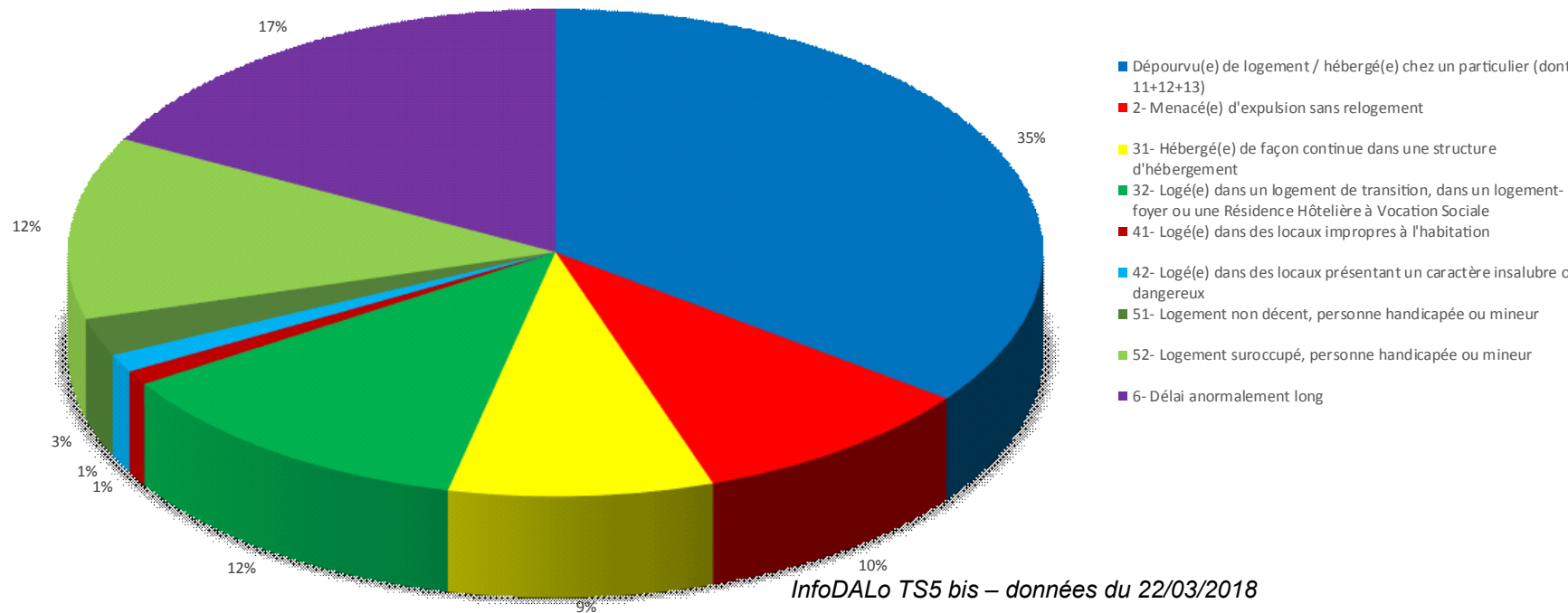
- La répartition de l'année 2016 était la suivante : 5% sans objet : solution logement trouvée avant commission, 1% de sans objet autres (décès, départ du territoire), 31% de favorables (prioritaires et devant être logés/accueillis), 2% de réorientés de Logement vers Hébergement et 61% de rejets.



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Ministère de la Cohésion des territoires

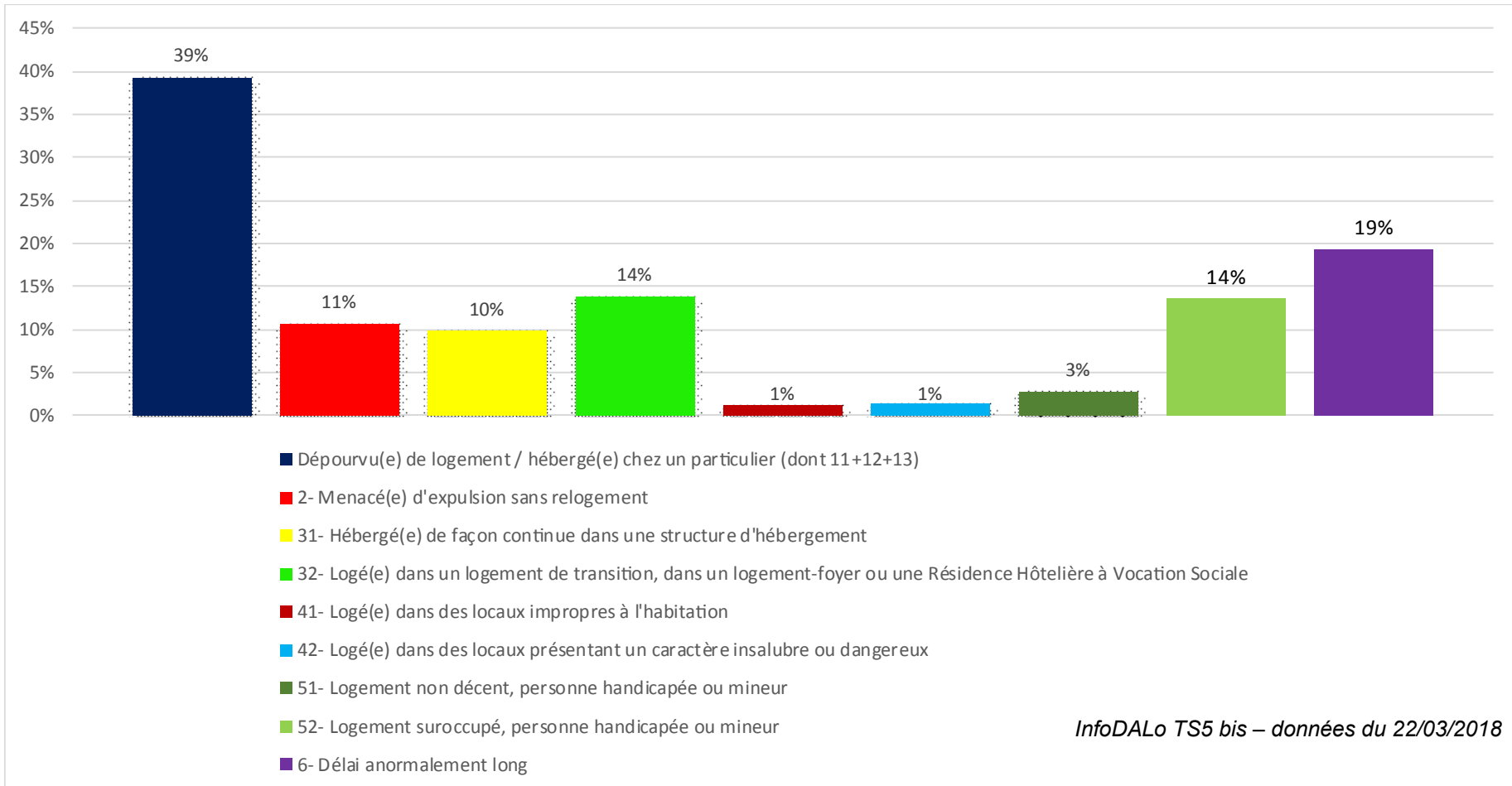
Répartition des motifs retenus par les commissions en 2017 pour les décisions favorables



- La répartition de l'année 2016 était comparable à celle de 2017 avec : 36% de dépourvus de logement/hébergé chez un particulier, 10% de menacés d'expulsion sans relogement, 8% d'hébergés de façon continue dans une structure d'hébergement, 12% de logés dans un logement de transition, un logement-foyer ou une RHVS, 1% de logés dans des locaux impropres à l'habitation, 1% de logés dans des locaux présentant un caractère insalubre ou dangereux, 3% de logement non décent + personne handicapée ou mineur ; 12% de logement suroccupé + personne handicapée ou mineur ; 17% de délai anormalement long

Ministère de la Cohésion des territoires

Répartition en 2017 des décisions favorables selon les motifs retenus



- En 2016, 19% des décisions favorables ont retenu le motif « délai anormalement long » seul ou avec d'autres motifs, 39% ont retenu « dépourvu de logement / hébergé chez un particulier », 11% « menacé d'expulsion sans relogement », 9% « hébergé de façon continue dans une structure d'hébergement », 14% « logés dans un logement de transition, un logement-foyer ou une RHVS », 1% « logés dans des locaux impropres à l'habitation », 1% « logés dans des locaux présentant un caractère insalubre ou dangereux », 3% « logement non décent + personne handicapée ou mineur » ; 14% « logement suroccupé + personne handicapée ou mineur »

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

◆ Dépôts

◆ Décisions

◆ Relogement

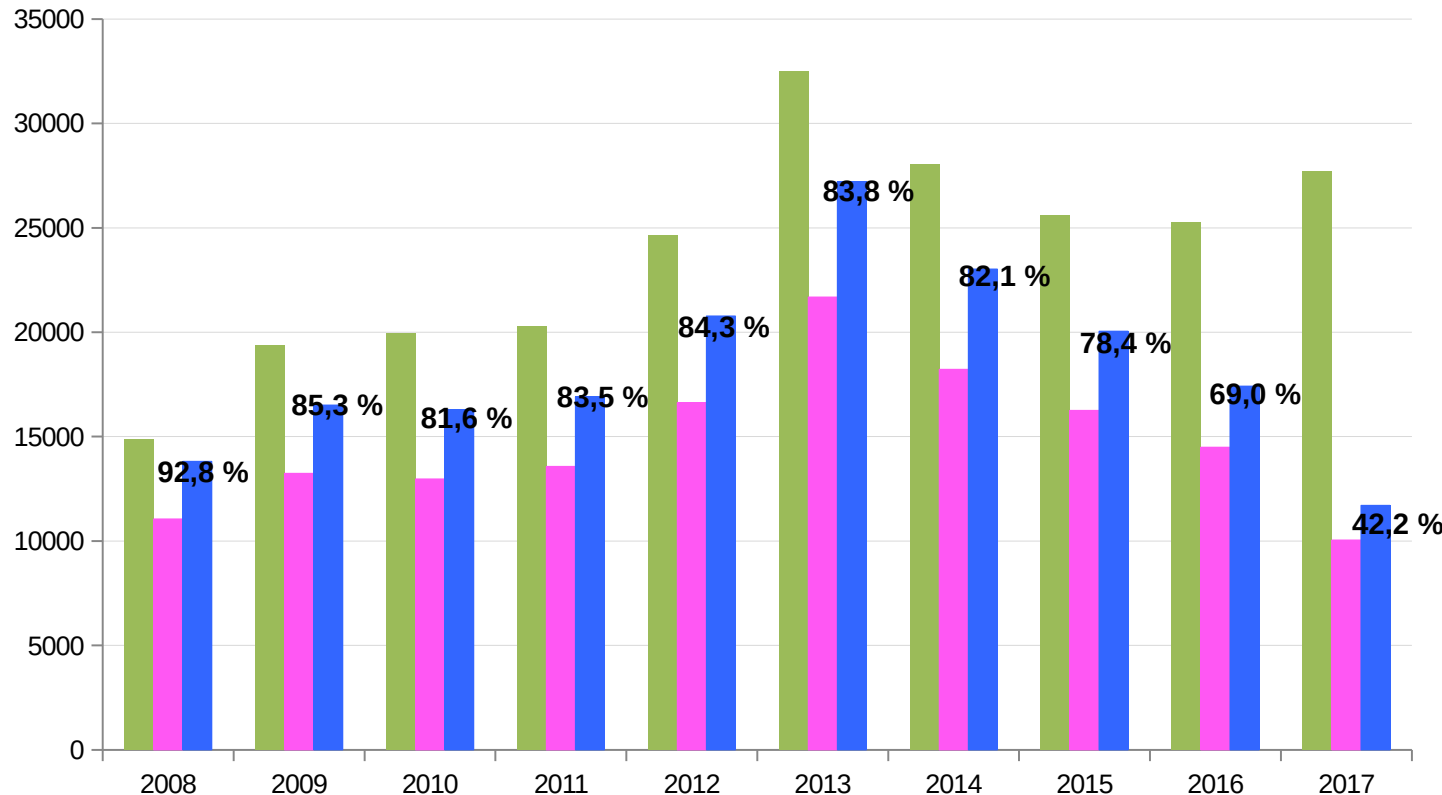
2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

Ministère de la Cohésion des territoires

Logement – Taux de relogement des ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL) (suivi en cohorte*)

* La cohorte porte sur l'année de la décision



InfoDALo TL en cohorte – données du 22/03/2018 hors Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

■ Décisions favorables (prioritaires et urgents)
 ■ Nombre de bénéficiaires logés suite offre
 ■ Total des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger

- Taux de relogement = Nombre de bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger / Nombre de décisions favorables (PUL)
- Bénéficiaires = Ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL)
- Bénéficiaires logés suite offre = ménages ayant obtenu une décision PUL et relogés dans le parc public ou dans le parc privé conventionné

Ministère de la Cohésion des territoires

Logement Régions DALO : taux de relogement des ménages ayant obtenu une décision PUL (suivi en cohorte*)

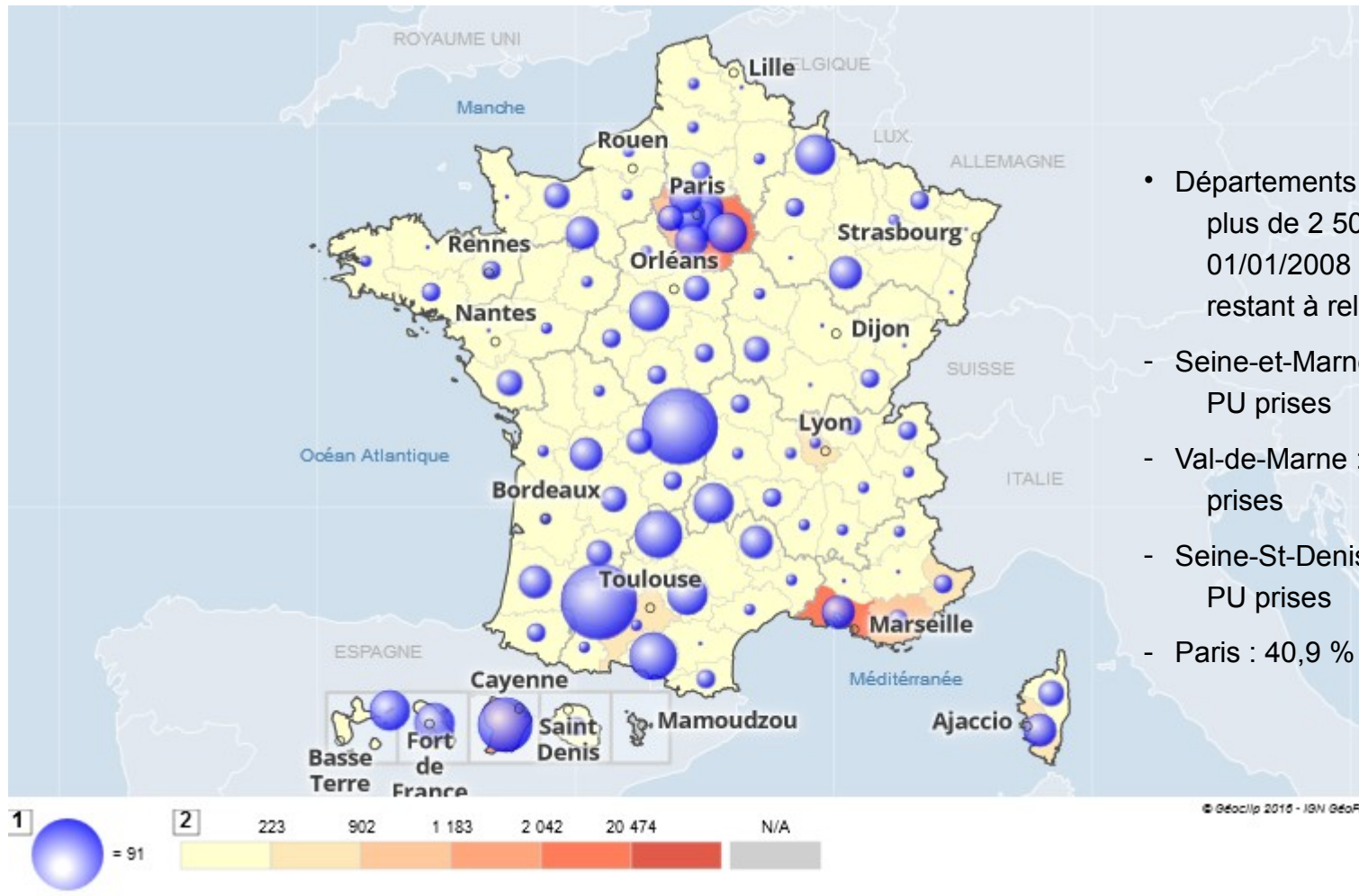
	2008 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**	2009 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**	2010 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**	2011 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**	2012 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**	2013 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	2014 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	2015 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	2016 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	2017 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	Total % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**
IDF	89,8%	78,6%	73,1%	74,7%	75,5%	75,1%	71,6%	67,9%	57,0%	30,9%	68,1%
Languedoc Roussillon	98,7%	98,9%	98,5%	97,5%	97,7%	97,4%	96,3%	96,7%	95,2%	76,6%	95,4%
Midi Pyrénées	100,0%	99,6%	99,6%	99,3%	94,0%	89,4%	94,0%	98,2%	95,0%	80,3%	94,5%
Nord Pas de Calais	100,0%	99,8%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	99,7%	98,9%	76,3%	98,3%
Pays de la Loire	100,0%	99,6%	100,0%	100,0%	100,0%	98,7%	99,8%	95,8%	91,5%	76,0%	96,1%
PACA	99,8%	99,4%	99,7%	99,2%	97,4%	95,9%	93,7%	89,3%	74,8%	39,1%	84,7%
Rhône Alpes	100,0%	99,9%	99,8%	99,9%	100,0%	99,9%	99,0%	99,0%	97,4%	76,3%	96,5%
Total France	92,8%	85,3%	81,6%	83,5%	84,3%	83,8%	82,1%	78,4%	69,0%	42,2%	77,2%

- Taux de relogement = Nombre de bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger / Nombre de décisions favorables (PUL)
- Bénéficiaires = Ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL)

* La cohorte porte sur l'année de la décision

Ministère de la Cohésion des territoires

Nombre de restant à reloger et % par rapport aux décisions favorables prises entre le 1 janvier 2008 et le 31 décembre 2017



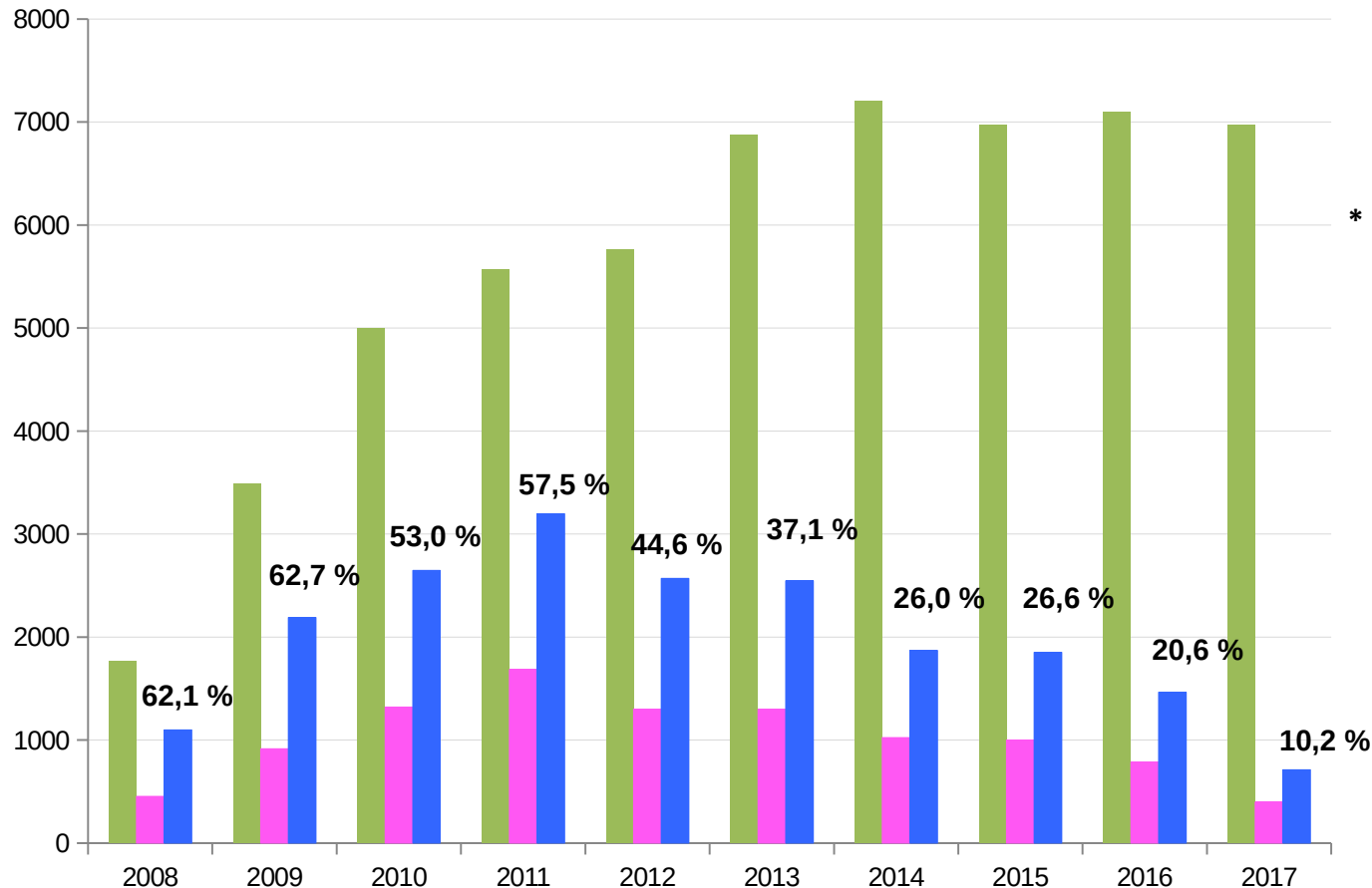
%

InfoDALo TL2 en cohorte – Hors Bouches-du-Rhône – données du 22/03/2018

- Départements (hors Bouches-du-Rhône) ayant pris plus de 2 500 décisions favorables entre le 01/01/2008 et le 31/12/2017 et où le % de restant à reloger est le plus élevé :
 - Seine-et-Marne : 27,6% sur les 12 605 décisions PU prises
 - Val-de-Marne : 28,2% sur les 16 088 décisions PU prises
 - Seine-St-Denis : 34,4% sur les 26 936 décisions PU prises
 - Paris : 40,9 % sur les 50 005 décisions PU prises

Ministère de la Cohésion des territoires

Hébergement – Taux d'accueil des ménages ayant obtenu une décision favorable (PUH + REO) (suivi en cohorte*)



InfoDALo TL en cohorte – données du 22/03/2018 hors Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

* La cohorte porte sur l'année de la décision

- Décisions favorables (prioritaires et devant être accueillis + réorientation de L vers H)
- Nombre de bénéficiaires accueillis (suite proposition)
- Total des bénéficiaires accueillis ou ayant refusé ou n'étant plus à accueillir

- Taux d'accueil = Nombre de bénéficiaires accueillis ou ayant refusé ou n'étant plus à accueillir / Nombre de décisions favorables (PUH + REO)
- Bénéficiaires = Ménages ayant obtenu une décision favorable (PUH + REO)
- Bénéficiaires accueillis suite proposition = ménages ayant obtenu une décision PUH ou REO et accueillis

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

◆ *Dépôts*

◆ *Décisions*

◆ *Relogement*

2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

Les recours gracieux contre les décisions auprès de la commission de médiation

En 2017, 8 423 (contre 9 002 en 2016) recours gracieux ont été déposés, soit 9,1% des décisions prises sur la période

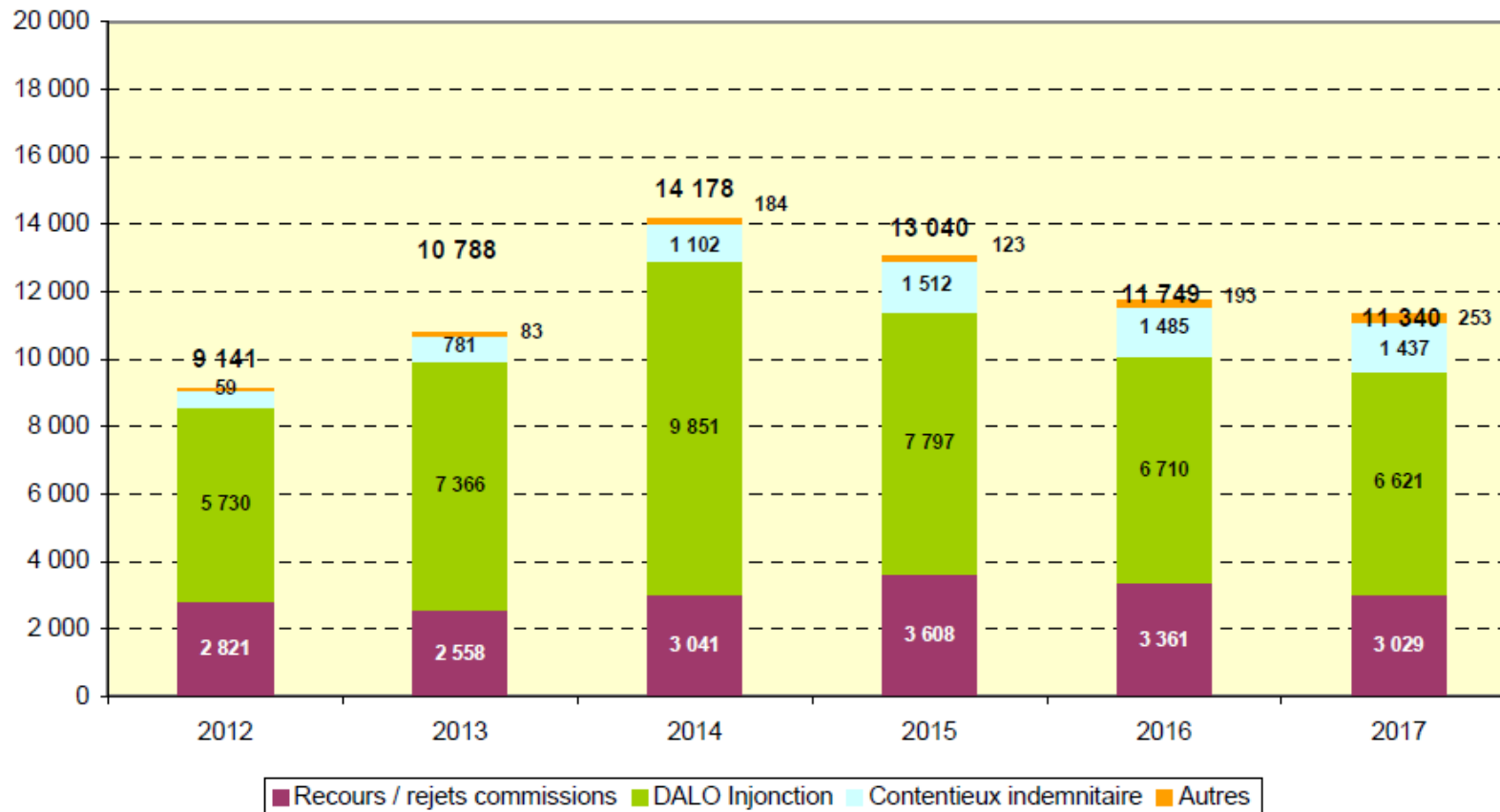
94,2% des recours gracieux portent sur des décisions de rejet Logement et 5,8% sur des décisions de rejet Hébergement

65,4% des recours gracieux sont faits en Ile-de-France (65,6% des recours Logement et 63% des recours Hébergement)

InfoDALo TS2 et TS3 – données du 22/03/2018

Les recours contentieux

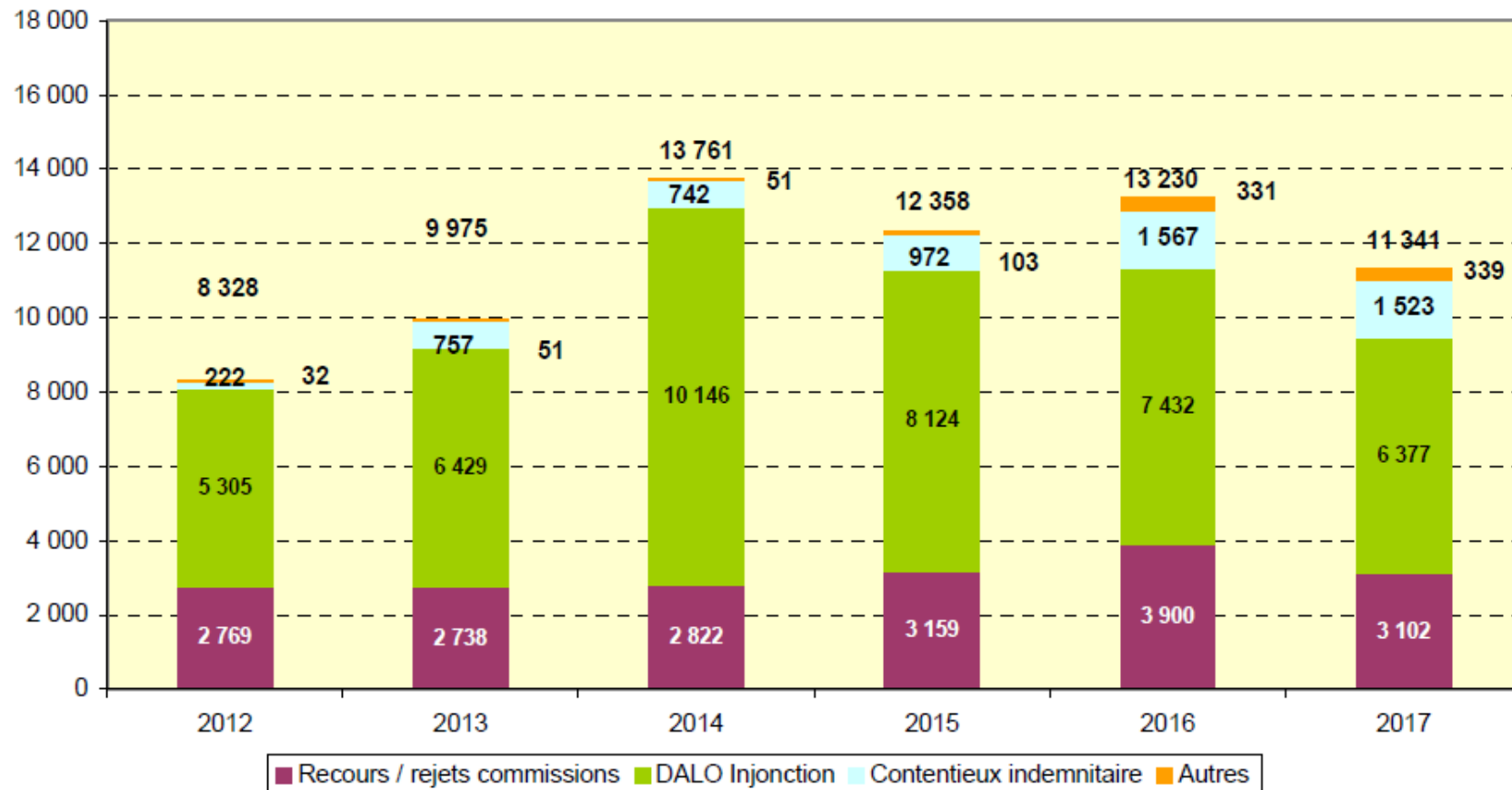
Affaires enregistrées en DALO au niveau national hors liquidations



Statistiques du Conseil d'État – données sur les 12 derniers mois – données arrêtées au 31/12/2017

Les recours contentieux

Affaires traitées en DALO au niveau national hors liquidations



Statistiques du Conseil d'État – données sur les 12 derniers mois – données arrêtées au 31/12/2017

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

◆ *Dépôts*

◆ *Décisions*

◆ *Relogement*

2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

CONCLUSION

Le nombre de recours L+H déposés France entière en 2017 a augmenté par rapport à 2016 et 2015 : il s'élève à 100 176 (+ 3,5%) par rapport à 2016

20 254 relogements suite offre en 2017 (soit une augmentation de 0,42% par rapport à 2016 (20 170 relogements comptabilisés en 2016 au 10 février 2017))

Le nombre de ménages déclarés « prioritaire et urgent » entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2017, et restant à reloger au 22 mars 2018 s'élève à 54 367 (22,8% des ménages déclarés prioritaires)* : cela correspond à une diminution de 1,3% par rapport à 2016.

* Données InfoDALO hors Bouches-du-Rhône pour les années 2008 à 2012 inclus

Fin
Merci de votre attention